



**Protégez
votre voix !**



**Les conseils
prévention**



DEVENIR ENSEIGNANT EN 2020-2021

- UN BON CHOIX ?
 - TITULAIRE OU CONTRACTUEL(LE) ?
 - DANS LE PUBLIC OU LE PRIVÉ ?
- LE MODE D'EMPLOI, AVEC OU SANS CONCOURS

*Réforme de la formation
et des concours :
QUEL IMPACT POUR VOUS ?*

**MAGAZINE
OFFERT EN
PARTENARIAT AVEC**

LE RÔLE DE LA FAMILLE DANS LA RÉUSSITE OU L'ÉCHEC DES ÉLÈVES

ANALYSE ET PAROLES D'ENSEIGNANTS

JOUER POUR APPRENDRE : UNE INTRODUCTION AU TRAVAIL EN GROUPE

COMMENT EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES FORMES PÉDAGOGIQUES

LA BOÎTE À OUTILS

LES SITES RESSOURCES DES CANDIDATS ET DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

Un vent de nouveautés
souffle toute l'année
sur reseau-canope.fr



DÉCOUVREZ
EN LIGNE

Les dernières ressources,
les prochaines formations
et les animations locales
à venir.

Sommaire



DEVENIR ENSEIGNANT : UN BON CHOIX ?

«Malaise des enseignants», «crise des vocations»? Au-delà des emballements médiatiques, qu'en est-il réellement sur le terrain, chiffres à l'appui ? 4

DEVENIR ENSEIGNANT TITULAIRE

L'impact de la nouvelle loi sur les concours 6
Quels concours pour quels masters ? 7
Les voies d'accès sans master 8

DEVENIR ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Les voies d'accès sans concours 9
Le mode d'emploi pour postuler 12

SPÉCIAL « RECONVERSION »

Les parcours selon votre profil 13

LE RÔLE DE LA FAMILLE DANS L'ÉCHEC OU LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Analyse et paroles d'enseignants 14

PROTÉGEZ VOTRE VOIX !

Plus d'un enseignant sur deux est concerné par des troubles de la voix. Comment prévenir ce risque professionnel 16

JOUER POUR APPRENDRE : UNE INTRODUCTION AU TRAVAIL EN GROUPE

Comment expérimenter de nouvelles formes pédagogiques à travers le jeu 18

LA BOÎTE À OUTILS DES CANDIDATS ET DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

Notre sélection des meilleurs sites ressources 21

Toutes les voies pour devenir enseignant en 2020 ou après la réforme...

Les parcours pour devenir enseignant sont variés et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver, d'autant plus que les réformes sont régulières. La dernière d'entre elles concerne les candidats externes : un nouveau master est prévu pour la rentrée 2020, ainsi qu'un nouveau concours à partir de 2022. Découvrez si cette réforme impactera votre parcours.

Vous pouvez aussi devenir enseignant(e) sans passer de concours... Voici le dossier pour explorer toutes les voies d'accès à l'enseignement primaire ou secondaire, général, professionnel, technologique ou agricole, public ou privé.

Une fois en poste, les enseignants s'interrogent au quotidien sur les raisons de l'échec ou de la réussite de leurs élèves. Une grande enquête leur donne la parole, et le rôle de la famille y apparaît comme essentiel. Décryptage, pour mesurer les enjeux de l'implication des parents et d'une bonne communication, dès le début de la scolarité.

Toutefois, pas de réussite des élèves sans enseignant ! Et pas d'enseignant sans son principal outil : sa voix ! Or, plus d'un sur deux est concerné par des troubles de la voix. Des solutions existent pour prévenir ce risque professionnel.

Économiser sa voix en repensant sa pédagogie et l'espace fait partie de ces solutions. Ainsi, Vincent Faillet explore dans ses classes depuis plusieurs années de nouvelles pratiques avec la classe mutuelle. Avec un extrait de son ouvrage, vous découvrirez qu'à travers le jeu, vous pouvez, vous aussi, expérimenter de nouvelles formes de pédagogie, afin de favoriser le travail en groupe de vos élèves.



Plus d'infos sur le site des candidats et des nouveaux enseignants : www.vocationenseignant.fr



Vocation Enseignant est une publication du groupe **Vocation Service Public** © Dépôt légal n°9 Février 2020 - ISSN 2267-277 X

Directeur de la publication et Éditeur : Antoine Ingold - antoine.ingold@gvsp.fr

Publicité, opérations spéciales, annonces de recrutement : Tél. 09 52 31 16 53 - pub@gvsp.fr - Impression : SIEP - 77590 Bois le Roi

GVSP : Sarl de presse au capital de 15 000 € - RCS Melun 507 936 169 - Siège social et Rédaction : 53, rue Saint-Merry - 77300 Fontainebleau

Rédaction : Olivier Davon, Florence Leclair, Pierre Rémond - Remerciements : Réseau Canopé, Réseau national des INSPÉ

Photos : DR, Fotolia, iStock, 123rf, Pixabay - facebook.com/VocationEnseignant/

Devenir enseignant un bon choix ?

De moins en moins de candidats se présentent aux concours de l'enseignement. Pourtant ils restent des dizaines de milliers à s'engager dans cette voie : font-ils le bon choix ? Pour savoir ce qu'il en est vraiment de cette baisse d'attractivité du métier de professeur, regardons les chiffres de plus près et interrogeons les enseignants en exercice.



« Malaise enseignant », « crise des vocations », « métier qui ne fait plus rêver » : dans l'actualité, la baisse du nombre de candidats aux concours de l'enseignement est largement commentée. Elle fait écho aux crises récentes liées à la réforme du lycée et à celle des retraites, mais aussi à la question de la rémunération des enseignants.

S'en dégage une impression de morosité qui peut interroger les (futurs) candidats aux concours : « *Ai-je raison de m'engager dans cette voie ?* » Une question à laquelle il convient de réfléchir en amont, non seulement pour prendre la bonne décision, mais aussi pour être en mesure d'apporter des réponses au jury lors de l'oral du concours : la réforme du CAPES prévoit en effet d'y aborder les motivations des candidats.

Que révèle donc cette baisse des inscriptions aux concours de l'enseignement ? À regarder les chiffres de plus près, le tableau n'est peut-être pas aussi noir.

79 % DES ENSEIGNANTS DÉCLARENT AVOIR UN BON ÉQUILIBRE ENTRE LEUR VIE PERSONNELLE (VIE QUOTIDIENNE, FAMILLE, LOISIRS, ASSOCIATIONS...) ET LEUR VIE PROFESSIONNELLE.

(Ipsos/AXA Baromètre santé & prévoyance de l'Éducation nationale 2019 - <https://urlz.fr/bJ2s>)

Et pour savoir si le métier d'enseignant vaut encore la peine, pourquoi ne pas poser la question à ceux qui l'exercent déjà plutôt que de compter ceux qui y renoncent avant de l'avoir essayé ?

Une situation contrastée d'un concours à l'autre

C'est un fait : le nombre total d'inscrits à la session 2020 des concours de l'enseignement est en baisse. Toutefois, ces concours sont nombreux et il convient de les distinguer.

Des difficultés de recrutement dans le second degré

La « crise des vocations » semble surtout concerner l'enseignement secondaire. En effet, les candidats au CAPES externe 2020 sont 30 880, soit 7,8 % de moins qu'il y a un an (ils étaient 33 490 en 2019). Cette baisse concerne particulièrement certaines disciplines comme l'allemand (- 17,4 %), les maths (- 16,8 %) et la physique-chimie (- 9,8 %).

Mais c'est dans les voies technologique et professionnelle que la chute du nombre global d'inscrits aux concours est la plus marquée (- 16,6 % pour le CAPET et - 19,7 % pour le CAPLP).

Toutefois, la tendance à la baisse est moins nette pour certains concours de l'enseignement secondaire. C'est le cas pour le CAFEP externe (le CAPES de l'enseignement privé) : le nombre d'inscrits passe de 7 675 en 2019 à 7 315 en 2020, soit une différence de 4,7 %.

Pour le CAPEPS externe public, la tendance est même franchement inverse : ce concours affiche une augmentation de 2,7 % du nombre de candidats (5 222 en 2019, 5 366 en 2020).

Les concours du premier degré plus attractifs

Le premier degré reste globalement attractif. Les inscriptions au CRPE externe public présentent en effet une stabilité globale (- 1,1 %), même si la situation reste tendue dans certaines académies telles que Créteil ou Montpellier.

Dans l'enseignement privé, le nombre de candidats au CRPE externe a même nettement augmenté : de 11 993 en 2019, il est passé à 14 341 en 2020, soit une augmentation de 19,6 %.

Plus de candidats en reconversion

L'Éducation nationale continue d'attirer des candidats en reconversion, souvent en quête d'un métier utile et porteur de sens. Déjà en 2016, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), dans son rapport sur « L'attractivité du métier d'enseignant », signalait cette évolution : « Il s'agit principalement d'actifs hors Éducation nationale (salariés du secteur privé ou fonctionnaires hors ministère de l'Éducation

SEULE LA MOITIÉ DES ENSEIGNANTS ESTIMENT SUFFISANTS ET ADAPTÉS LEUR FORMATION ET LES MOYENS DONT ILS DISPOSENT.

nationale) dont la proportion a augmenté de façon continue depuis 2005 (de 8,4 % à 14,9 % en 2015). Ils représentent, avec les demandeurs d'emploi (bénéficiant, dans ce cas, d'allocations de formation) et d'autres catégories d'actifs (personnels d'éducation ou enseignants non titulaires), près de 40 % des lauréats du concours de professeurs des écoles en 2015. »

En témoigne cette année le « 3^e concours » du CAPES public, spécialement conçu pour une partie des candidats en reconversion (voir p.13) : avec 2 847 candidats inscrits en 2020, il en compte seulement 26 de moins qu'en 2019, une tendance à la baisse bien moins nette que pour le CAPES externe.

Ce que disent les enseignants de leur métier

Au cours du printemps 2019, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a conduit pour la première fois une « enquête de climat scolaire » auprès des personnels du second degré de l'Éducation nationale. (Voir le lien en fin d'article)

Cette enquête nationale a été menée auprès d'un échantillon représentatif de personnes exerçant dans un établissement de France

(métropolitaine et DOM). Près de 45 000 y ont répondu, dont une grande partie d'enseignants. Premier chiffre à noter : au cours de l'année scolaire 2018-2019, plus de 80 % de ces enseignants disent « se sentir tout à fait ou plutôt bien » dans leur fonction (public : 80.7 % ; privé : 90.2 %).

Un métier de relations

Élèves, parents, personnel de l'établissement : les contacts humains sont au cœur du métier d'enseignant, et c'est souvent ce qui le rend attractif. Les professeurs considèrent presque unanimement comme « bonnes ou très bonnes » les relations qu'ils entretiennent avec :

- leurs élèves (public : 93.8% ; privé : 97.6%);
- leurs collègues (plus de 90 % également, qu'il s'agisse du personnel enseignant, administratif, technique ou médico-social) ;
- le personnel de direction (plus de 80 %).

Ils se sentent respectés à la fois par les élèves et leurs parents.

Des tâches plaisantes et utiles aux autres

Dans une très grande majorité, les enseignants déclarent effectuer des tâches qui leur plaisent. Ils estiment en outre que ces tâches sont utiles aux autres.

Mais les enseignants du secteur public ne sont que 69 % à éprouver ce ressenti, contre 81 % pour les enseignants du secteur privé.

Formation, moyens, charge de travail : peut mieux faire

Seule la moitié des enseignants estime suffisants et adaptés la formation et les moyens dont ils disposent. Autre point que les enseignants voudraient voir amélioré : la quantité de travail. Une minorité seulement ne la trouve pas excessive (entre 33.2 et 39.7 %).

La question de la violence scolaire

Concernant la sécurité, la situation est contrastée : les enseignants du public sont nettement moins nombreux à déclarer leur établissement épargné par la violence que ceux du privé (41.1 % contre 76.1 %). Pour autant, plus de 90 % de l'ensemble se sentent en sécurité à l'intérieur comme aux abords de leur établissement.

Les résultats plutôt positifs de cette enquête ne remettent pas en question les difficultés et les inquiétudes actuelles des enseignants, qui sont réelles. En revanche, ils révèlent que malgré ces difficultés, l'attachement des professeurs à leur mission perdure et qu'il est encore possible de s'épanouir dans ce métier. ■

En savoir plus :

- **Données statistiques des concours de l'enseignement** : <https://urlz.fr/bJ2c>
- **Enquête de la DEPP sur le climat scolaire** : <https://urlz.fr/bJ2b>

EN ÉDUCATION PRIORITAIRE ET DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS, UN JUGEMENT MOINS BON POUR LE CLIMAT, MEILLEUR POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans les collèges de l'éducation prioritaire (EP), les enseignants ont une perception du climat scolaire de leur établissement globalement moins favorable : 54 % le jugent satisfaisant, contre 68 % hors éducation prioritaire. Les différences sont notables pour ce qui est du sentiment que les élèves y apprennent bien. Ce sentiment exprimé par un enseignant sur quatre (25 %) atteint un niveau de deux fois inférieur à celui constaté hors EP (53 %).

De même, 83 % des enseignants des collèges en EP estiment que la violence est présente dans leur établissement, contre 58 % pour les enseignants exerçant dans les autres collèges publics. S'agissant du sentiment de sécurité, les écarts sont importants aux abords du collège (18 points) ; ils le sont nettement moins en son sein (7 points).

Le constat d'un climat perçu comme moins bon en éducation prioritaire ne vaut pas pour toutes les dimensions. En particulier, les enseignants de ces collèges s'estiment **plus souvent respectés par les parents d'élèves** (91 % contre 85 % pour les enseignants hors EP).

Un tel constat inversé se vérifie par ailleurs pour de nombreuses dimensions relatives aux conditions de travail. En éducation prioritaire, les enseignants ont plus souvent l'impression de **faire partie d'une équipe**. Ils sont plus nombreux à estimer disposer d'un temps suffisant pour effectuer leur travail.

Enfin, le sentiment de faire quelque chose d'utile aux autres est également plus fréquent (+ 5 points). De manière générale, la perception des enseignants des lycées professionnels publics est comparable à celle de l'éducation prioritaire : elle est moins bonne pour le climat scolaire et plus nuancée pour les conditions de travail.

À jour de la réforme de la formation et des concours

Avec ou sans concours avec ou sans diplôme dans le public ou dans le privé

Comment devenir enseignant(e) en 2020-2021

Les parcours pour devenir enseignant sont variés et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver, d'autant plus que les réformes sont régulières. La dernière d'entre elles concerne les candidats externes : un nouveau master est prévu pour la rentrée 2020, ainsi qu'un nouveau concours à partir de 2022. Découvrez si cette réforme impactera votre parcours. Vous pouvez aussi devenir enseignant(e) sans passer de concours... Voici le dossier pour explorer toutes les voies d'accès à l'enseignement primaire ou secondaire, général, professionnel, technologique ou agricole, public ou privé.

DEVENIR ENSEIGNANT(E) TITULAIRE : TOUS LES CONCOURS ET LEURS DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS

Réussir un concours de l'enseignement permet de devenir titulaire et de bénéficier d'une situation professionnelle stable :

- en accédant au statut de fonctionnaire dans le public,
- ou en bénéficiant d'un contrat « définitif » dans le privé.

Plusieurs types de concours existent (externe, interne, 3^e voie) et un grand nombre de parcours sont possibles.

LICENCE + MASTER + CONCOURS EXTERNE

La loi sur l'école de la confiance votée en 2019 modifie le déroulement et le contenu de la formation et des concours enseignants pour les candidats externes. Il convient donc de bien distinguer les prochaines sessions.

2020 : une session non concernée par la réforme

Jusqu'à la session 2020, il est nécessaire d'être inscrit en première année de master ou d'en être déjà titulaire pour se présenter aux concours externes. Cela implique donc d'avoir obtenu au préalable une licence, sauf dans certains cas particuliers (voir plus loin).

Vous deviendrez professeur(e) titulaire à condition de réussir le concours, de valider l'année de stage et d'obtenir le master :

- En 2019-2020, vous êtes inscrit(e) en première année de master (MEEF ou autre, voir plus loin) et vous préparez le concours, les épreuves se déroulant dans la deuxième moitié de l'année scolaire.

- Si vous réussissez le concours et validez le master 1, vous passez en deuxième année de master MEEF et devenez fonctionnaire stagiaire à la rentrée 2020.

Il s'agit d'une année de formation en alternance rémunérée, à l'issue de laquelle vous êtes titularisé(e) après avoir été reconnu(e) apte à exercer vos fonctions d'enseignant(e).

2022 : première session du nouveau concours

À partir de 2022, le concours est repoussé à la deuxième année de master. Il est nécessaire d'être inscrit en deuxième année de master ou d'en être déjà titulaire pour se présenter au concours externe. Comme les épreuves, le contenu du master MEEF est également revu.

Cette réforme vous concerne si vous intégrez la première année de master à partir de la rentrée 2020 :

- Après avoir obtenu une licence, vous intégrez un master en première année (MEEF de préférence, voir ci-dessous). Si vous validez celle-ci, vous passez en deuxième année.

- Vous préparez le concours pendant la deuxième année de master, les épreuves se déroulant dans la deuxième moitié de l'année scolaire. Dans le cas d'un master MEEF, vous bénéficiez d'une formation en alternance : 2/3 en INSPÉ, 1/3 en établissement scolaire. Vous êtes rémunéré(e) en tant que contractuel(le) de l'Éducation nationale.

- Si vous réussissez le concours et validez le master 2, vous devenez fonctionnaire stagiaire. Dans le cas d'un master MEEF, vous enseignez dans un établissement scolaire, au moins à 80 % de votre temps de service. La décharge dont vous bénéficiez est consacrée à poursuivre votre formation. Dans le cas d'un master non MEEF, votre temps de service se partage en deux moitiés : l'une en classe, l'autre en formation.

- À l'issue de cette période de stage (dont la durée n'est pas encore déterminée), vous êtes titularisé(e), à condition d'avoir été reconnu(e) apte à exercer vos fonctions d'enseignant(e).

2021 : l'année de transition

Le nouveau concours ne sera pas encore mis en place et l'ancien ne devrait plus concerner



les étudiants inscrits en M1 puisque ceux-ci suivront le nouveau master et prépareront le nouveau concours.

Aucune information officielle n'est encore disponible à ce sujet. On peut toutefois supposer qu'une dernière session de l'ancien concours aura bien lieu afin d'éviter une année blanche.

Elle devrait concerner par exemple les candidats ayant échoué à la session 2020 mais ayant validé le master 1, mais aussi tous ceux qui remplissent les conditions pour se présenter. Ainsi, rien ne devrait empêcher de passer ce concours Les candidats inscrits en master 1 en 2020-2021, s'ils sont prêts à en préparer les épreuves par eux-mêmes.

suite page 8 ▶

QUEL CONCOURS ET QUEL MASTER CHOISIR ?

Différents concours se présentent à vous selon que vous voulez enseigner dans le primaire ou le secondaire, dans l'enseignement général, professionnel ou technologique. Ce choix détermine votre inscription en master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) qui se décline en différentes mentions.

Toutefois, il n'est pas obligatoire de suivre un parcours MEEF pour s'inscrire à un concours de l'enseignement : la seule exigence, pour le concours externe et sauf cas de dispense, est d'avoir le niveau d'études requis (master 1 validé ou en cours pour la session 2020, master 2 validé ou en cours à partir de 2022), quelle que soit la spécialité.

Devenir...	Mention du master MEEF et concours
...enseignant(e) en école primaire	Le master MEEF « Premier degré » prépare les concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) publics ou privés et assure leur formation : ceux-ci enseignent ensuite en école primaire (maternelle et élémentaire).
...enseignant(e) en collège et en lycée	Le master MEEF « Second degré » prépare aux concours de recrutement des professeurs des collèges et lycées et assure leur formation. On distingue : <ul style="list-style-type: none"> - Le CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré), pour enseigner dans les collèges et les lycées généraux (CAFEP-CAPES dans le privé). - Le CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive), pour enseigner l'EPS dans les collèges et les lycées (CAFEP-CAPEPS dans le privé). - Le CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique), pour enseigner dans les lycées technologiques (CAFEP-CAPET dans le privé). - Le CAPLP (concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel), pour enseigner dans les lycées professionnels (CAFEP-CAPLP dans le privé).
...conseiller(ère) principal d'éducation (CPE)	Le master MEEF « Encadrement éducatif » prépare au concours de recrutement des CPE et assure leur formation : ils exercent ensuite dans les collèges et les lycées. Ce concours n'a pas d'équivalent dans le privé où il faut postuler directement auprès du chef d'établissement pour occuper des fonctions similaires.
...formateur(trice)	Le master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation » prépare aux métiers du secteur de la formation (approches pédagogiques pour le numérique, formation et ingénierie de formation pour des publics spécialisés, etc.) permettant ensuite d'exercer dans une entreprise privée ou un organisme public.

Au moment de l'inscription au concours, vous devrez aussi faire un choix entre l'enseignement public ou privé. Les concours sont en effet distincts même si le contenu, les dates et les jurys des épreuves sont identiques.

L'inscription dans le privé implique par ailleurs l'obtention d'un « préaccord collégial » auprès d'une CAAC (commission d'accueil et d'accord collégial). Il consiste en un dossier suivi d'un entretien avec, en général, deux chefs d'établissement, où il s'agit d'exposer les raisons personnelles de son double choix : celui d'enseigner en général et en particulier dans l'enseignement catholique ou privé.

Les inscriptions aux concours ont lieu chaque année en septembre-octobre, tandis que les inscriptions en master ont lieu entre janvier et août selon les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ, pour le public) et les instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique (ISFEC, pour le privé).

Pour toute information sur les masters MEEF et les concours de l'enseignement, rapprochez-vous de l'INSPÉ ou l'ISFEC de votre académie.

Annuaire INSPÉ sur <https://urlz.fr/bJ4t>
Annuaire ISFEC sur <https://urlz.fr/bJ4z>

SANS DIPLÔME + VALIDATION DES ACQUIS + MASTER + CONCOURS EXTERNE

Pour vous inscrire dans un de ces masters MEEF et aux concours de l'enseignement, la condition est d'être titulaire d'une licence. Si vous n'en avez pas (et que vous ne pouvez pas être exonéré(e) de diplôme ni vous présenter au troisième concours – voir plus loin), mais que vous êtes en congé de formation, en recherche d'emploi ou en projet de reconversion professionnelle, vous pouvez néanmoins y accéder par la voie de la validation des acquis :

• La Validation d'Acquis Professionnels et Personnels (VAP)

Salarié(e) ou demandeur(se) d'emploi non titulaire des diplômes requis pour devenir enseignant(e), vous pouvez intégrer le master 1 grâce à un dossier de Validation d'Acquis Professionnels et Personnels.

Vous devrez constituer un dossier spécifique afin de démontrer que votre expérience professionnelle a permis d'acquérir les aptitudes nécessaires (pré-requis) pour suivre le parcours du master MEEF visé.

• La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle, associative ou bénévole en vue d'obtenir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle sous condition que ceux-ci soient inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Elle s'adresse à toute personne qui justifie d'au moins 1 an d'expérience (en continu ou non) en rapport direct avec la certification visée.

DEVENIR PROF DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'enseignement agricole public représente, par le nombre d'élèves, d'apprentis, d'étudiants et de stagiaires en formation continue, la deuxième communauté éducative en France. Il comporte à la fois un enseignement secondaire technique et un enseignement supérieur, offrant une variété de parcours de formation de la classe de 4^e jusqu'aux diplômes d'ingénieur, en passant par les CAP, BEP, bac, BTS et licences professionnelles. Tous les diplômes de l'enseignement agricole peuvent être préparés par voie scolaire, par apprentissage, en formation continue, à distance ainsi que par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

L'enseignement agricole recrute chaque année, par concours ou par détachement, des personnels enseignants et non-enseignants.

Plus d'infos : <https://urlz.fr/bLe9>

• La Validation d'Études Supérieures (VES)

Les candidats ne disposant pas des diplômes d'accès de plein droit (comme la licence) peuvent intégrer un master MEEF au titre d'une Validation d'Études Supérieures (VES) : elle permet d'obtenir une certification, après examen des études supérieures suivies en France ou à l'étranger.

Chacune de ces demandes est soumise à l'avis de la commission pédagogique du master MEEF et à la décision du directeur de l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation).

SANS DIPLÔME + CONCOURS EXTERNE

Dans certains cas, aucun diplôme n'est nécessaire pour se présenter à un concours de l'enseignement : c'est l'exonération de diplôme. Pour tous les concours d'enseignant de l'Éducation nationale, dans le public comme dans le privé, vous êtes exonéré(e) de diplôme si vous êtes :

- mère ou père de trois enfants au moins ;
- ou reconnu sportif de haut niveau.

En clair, en remplissant l'une de ces conditions, vous pouvez vous présenter aux concours externes sans être inscrit(e) en master. Mais cette dispense ne vous épargne pas les épreuves des concours, où la concurrence est rude...

Concernant le CAPET et le CAPLP externes, deux autres profils de candidats peuvent se présenter sans les diplômes habituellement requis :

QUEL PARCOURS QUAND ON A DÉJÀ UN MASTER AUTRE QUE MEEF ?

Si vous êtes déjà titulaire d'un master autre que MEEF (ou que vous bénéficiez de l'exonération de diplôme), vous pouvez préparer le concours seul(e) ou dans le cadre de l'attestation d'études universitaires (AEU) : celle-ci se déroule sur une année, et les enseignements y sont les mêmes que ceux du master 1 MEEF correspondant au parcours choisi.

Vous vous engagez à suivre tout ou partie des enseignements du master 1 et à passer un concours de recrutement de l'enseignement.

Vous bénéficiez ensuite d'une formation rémunérée en alternance qui correspond à l'année de master 2 : comme dans le parcours classique, vous êtes affecté(e) comme stagiaire à mi-temps (ou parfois à plein temps dans le privé) dans un établissement scolaire, mais vous suivez un parcours de formation adapté en INSPÉ ou en ISFEC qui tient compte de votre expérience antérieure, de votre formation initiale et de vos besoins.

Les modalités de ce dispositif à partir de la session 2022 ne sont pas encore connues.

- Les candidats ayant exercé 7 ans après l'obtention d'un CAP ou d'un bac (dans le domaine concerné par le CAPET ou CAPLP préparé).

- Les candidats ayant exercé 5 ans après l'obtention d'un bac + 2 (dans le domaine concerné par le CAPET ou CAPLP préparé).

SANS DIPLÔME + TROISIÈME CONCOURS

Il existe une possibilité méconnue, qui ne concerne qu'un faible nombre de postes en regard du concours externe, mais qui représente une opportunité pour les candidats dont les diplômes n'atteignent pas le niveau master : les concours de la troisième voie, auxquels il est possible de s'inscrire sans aucun diplôme ni limite d'âge.

Attention : la troisième voie concerne tous les concours de l'enseignement public et privé, mais n'est pas ouverte chaque année dans toutes les sections.

Si aucun titre ou diplôme n'est exigé, il faut toutefois justifier d'une ou de plusieurs activités profes-

CONCOURS EXTERNES 2022 : DES ÉPREUVES RÉFORMÉES

D'après le projet de réforme en cours d'élaboration, les épreuves des concours externes pourraient s'organiser ainsi :

Deux épreuves d'admissibilité :

Pour le premier degré :

- une épreuve « académique » (disciplinaire), en français et mathématiques ;
- une épreuve professionnelle à partir d'un dossier, permettant d'apprécier la capacité du candidat à proposer une approche polyvalente d'un sujet et une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Pour le second degré :

- une épreuve visant à contrôler la maîtrise disciplinaire des candidats ;
- une épreuve plaçant le candidat en situation d'élaborer une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury.

Deux épreuves orales d'admission, pour tous les concours :

- une épreuve de conception et d'animation d'une séance d'enseignement ou l'exploitation d'un support permettant d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques ;
- une épreuve orale d'entretien sur la motivation du candidat et sa connaissance de l'environnement et des enjeux du service public de l'éducation, sa capacité à incarner et verbaliser les valeurs de la République et à se positionner en fonctionnaire.

Le jeu des coefficients donnerait plus de poids aux épreuves orales qu'aux épreuves écrites.

Un projet à suivre sur vocationenseignant.fr

sionnelles accomplies dans le cadre de contrats de droit privé pendant au moins cinq ans.

Les activités professionnelles réalisées comme fonctionnaire, magistrat, militaire, agent public, documentaliste des établissements d'enseignement privés ne peuvent être prises en compte dans la durée des activités professionnelles exigée (elles peuvent en revanche permettre une inscription aux concours internes – voir plus bas). Toutes les autres activités professionnelles rémunérées sont prises en compte.

LICENCE + CONCOURS INTERNE

Avec un diplôme de licence ou équivalent (bac + 3), les candidats ayant exercé durant au moins 3 années dans la Fonction publique (dans l'Éducation nationale ou non) peuvent se présenter à un concours interne de l'enseignement (hors agrégation).

Les épreuves sont moins nombreuses et différentes de celles des concours externes. Elles comprennent notamment une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). <https://urlz.fr/8Mre>

DEVENIR ENSEIGNANT CONTRACTUEL SANS CONCOURS

Il est possible d'enseigner sans concours. Vous bénéficiez alors d'un statut de contractuel ou de suppléant (selon que vous exercez

dans le public ou le privé), moins avantageux que celui de fonctionnaire. Chaque année, plus de 30 000 enseignants non titulaires occupent des postes vacants ou remplacent des professeurs absents (maladie, congé de formation, de maternité...), à temps plein ou partiel.

Ils représentent une « variable d'ajustement » indispensable pour l'Éducation nationale qui connaît une crise des recrutements par concours depuis quelques années.

Bien que pouvant être précaires, ces statuts alternatifs à celui d'enseignant titulaire attirent chaque année un nombre important de personnes intéressées par l'enseignement.

Cela se révèle être un bon moyen de se ménager une « période d'essai » avant de décider de se jeter dans le grand bain de la préparation des concours. Certains exercent comme enseignants contractuels après un essai infructueux aux concours, avant peut-être de retenter leur chance...

D'autres enfin préfèrent ce statut qui leur permet d'exercer dans la région de leur choix, ce qui n'est pas toujours le cas quand on est titulaire. Il faut dire que ces emplois présentent l'avantage d'être relativement faciles d'accès, et n'exigent aucune expérience pédagogique.

Les statuts de contractuel et de suppléant

Le professeur remplaçant a le statut de contractuel dans l'enseignement public, de suppléant dans

l'enseignement privé. Dans les deux cas, il est recruté en CDD pour une année scolaire ou moins, de manière reconductible, à temps plein ou partiel.

Le contrat est fixé pour la durée du besoin à couvrir. S'il s'étend sur toute une année scolaire, il comprend alors toutes les vacances scolaires et s'arrête à la veille de la rentrée suivante.

Au bout de six ans, deux possibilités se présentent : soit l'agent contractuel se voit proposer un CDI, soit il cesse d'exercer. Il peut aussi, dès 3 ans d'ancienneté, devenir titulaire en obtenant un concours interne de l'enseignement.

Le salaire du professeur remplaçant

Le salaire d'un professeur contractuel ou suppléant, inférieur à celui d'un titulaire, dépend de ses diplômes.

- Dans l'enseignement public, il s'élève au minimum à 1 500 € brut avec un bac + 2, à 1 700 € brut au niveau bac + 3, voire plus selon l'expérience ou la spécificité du poste (un titulaire quant à lui perçoit environ 2 000 € brut en début de carrière). Des primes semblables à celles que perçoivent les enseignants titulaires peuvent s'y ajouter, et une réévaluation de la rémunération a lieu au moins tous les 3 ans.

- Dans le privé sous contrat, l'enseignant non titulaire perçoit environ 1 500 € brut par mois.

suite page 10 ▶



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Créé il y a plus d'un demi-siècle par des enseignants pour leurs collègues, le CME reste fidèle à ses fondements mutualistes. Il place depuis toujours le client-sociétaire au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.



Les conditions de diplôme

- Dans l'enseignement public, l'accès à un poste de professeur du premier ou du second degré contractuel est possible avec un diplôme de niveau bac + 3 voire, depuis le nouveau décret et en cas de difficultés de recrutement, bac + 2.

Dans les disciplines technologiques et professionnelles, les candidats doivent justifier soit d'un diplôme de niveau bac + 2 ou 3, soit d'un diplôme technique comme un CAP, un BEP, un BP, un bac pro ou un BTS.

Il est également possible d'être recruté en attestant d'une expérience ou compétence professionnelle en lien avec la matière enseignée.

- Dans l'enseignement privé, les postes de suppléants sont accessibles en primaire aux candidats diplômés du bac + 2 ou 3 de leur choix, dans le secondaire aux titulaires d'un

bac + 2 ou 3 en concordance avec la discipline d'enseignement.

- Pour l'enseignement agricole public ou privé (voir encadré p.8), dépendant du ministère de l'Agriculture, les exigences pour les candidats sont les mêmes que pour les filières techniques : être titulaire d'un bac + 2 ou 3 ou d'un diplôme technique (CAP, BEP, BP, bac pro ou BTS) ou d'une expérience professionnelle significative.

Comment postuler ?

Pour devenir enseignant contractuel dans le 1^{er} degré, il faut contacter la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de son département. Dans votre moteur de recherche, entrez « DSDEN + le numéro de votre département »

Dans le 2nd degré, excepté pour les postes de l'enseignement agricole, le recrutement des établissements publics se fait par académie.

Chaque rectorat dispose d'une application de gestion des candidatures des contractuels :

- les SIATEN (Système d'information des agents temporaires de l'Éducation nationale) ;
- ou un système plus récent appelé « Acloé ».

Véritables « candidathèques », ces applications sont un passage obligatoire pour tout nouveau candidat à un poste de non-titulaire dans l'académie.

Un peu à la manière d'un réseau social, on y crée un profil que l'on enrichit de sa lettre de motivation et de son CV.

Les candidatures aux postes offerts par l'académie sont d'abord présélectionnées par le bureau du recrutement qui, le cas échéant, contacte le candidat. La sélection se poursuit par un entretien avec la personne chargée du recrutement pour le poste vacant.

Outre les diplômes requis, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'accès à la Fonction publique, et n'avoir aucune mention inscrite au casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions.

- Pour les établissements publics d'enseignement agricole, les candidatures doivent être adressées soit au Service régional de la formation et du développement (SRFD) de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) soit directement aux établissements. Voir <https://urlz.fr/bLef>

- Dans l'enseignement privé, les candidats doivent adresser une lettre de motivation et un CV au Service d'accueil et d'aide au recrutement (SAAR) du département de leur choix puis s'inscrire sur CAAC Web (caacweb.fr).

Comme avant de devenir titulaire, il faut obtenir un « préaccord collégial » avant de pouvoir commencer à enseigner. Il s'agit d'un entretien individuel de motivation avec un jury de chefs d'établissement. S'il est obtenu, le candidat est alors intégré à la liste des suppléants proposés aux établissements pour assurer les remplacements.

Cependant les chefs d'établissements ont la possibilité de refuser et choisir eux-mêmes le suppléant qu'ils souhaitent recruter. Les candidats peuvent donc également se renseigner directement auprès des chefs d'établissements.

Des offres d'emploi d'enseignants contractuels et suppléants sont aussi diffusées sur le site de Pôle emploi : n'hésitez pas à les consulter régulièrement et à y postuler.

<https://www.pole-emploi.fr> ■

CONCOURS : LES CHIFFRES DE LA SESSION 2020

Pour la session 2020, 13 390 postes sont offerts aux concours de l'enseignement public du second degré, de conseillers principaux d'éducation et de psyEN (concours externes, internes et 3^e voie / enseignement général, technique, professionnel, EPS), pour un nombre de candidats inscrits qui s'élève à 117 972 (dont 107 551 aux concours d'enseignant, 8 871 aux concours de CPE, 1 550 aux concours de psyEN). Quant au recrutement de professeurs des écoles (CRPE) dans le public, il compte cette année 87 894 candidats (hors concours supplémentaire) pour 10 800 postes.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 3 150 places sont ouvertes aux concours de recrutement des professeurs du second degré (concours externes, internes et 3^e voie / enseignement général, technique, professionnel, EPS). C'est moins que pour l'enseignement public, mais les candidats sont aussi moins nombreux. Il y a en effet 20 666 inscrits pour la session 2020. Quant au nombre d'inscrits au CRPE du privé, il s'élève cette année à 15 180. En 2019, 1 110 postes étaient offerts.



Plus d'infos sur le site des candidats et enseignants stagiaires :

www.vocationenseignant.fr

L'ASSURANCE MALADIE DES ENSEIGNANTS

Quand on parle d'assurance maladie, on distingue régime obligatoire et complémentaire. Chacun de ces deux régimes est géré par des organismes et des mutuelles qui diffèrent selon l'activité professionnelle de l'assuré. Qu'en est-il pour les enseignants ? Voici les clés pour comprendre les spécificités de l'assurance maladie de cette profession.

Assurance maladie : quel est le régime obligatoire pour les enseignants ?

Le régime obligatoire d'assurance maladie prend en charge une part des frais de soins de santé des assurés sociaux et de leur famille et leur verse un revenu de remplacement s'ils sont contraints de cesser temporairement leur activité.

En ce qui concerne les enseignants titulaires et stagiaires, ils ne dépendent pas du régime général de la Sécurité sociale mais d'un régime particulier : celui-ci est géré dans la plupart des cas par la MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale), ou par la MAGE (Mutuelle Autonome Générale de l'Éducation) pour les enseignants qui exercent à Paris ou dans le Rhône.

Quant aux enseignants contractuels, ils sont rattachés à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de leur département.

Un enseignant peut-il choisir sa mutuelle ?

Les dépenses de soins de santé et de prévoyance non couvertes par le régime obligatoire sont prises en charge par la mutuelle de l'assuré. Celle-ci peut être différente de celle du régime obligatoire d'assurance maladie : la mutuelle complémentaire des enseignants n'est donc pas obligatoirement la MGEN ou la MAGE.

Parmi les offres de mutuelles disponibles sur le marché, certaines sont référencées par le ministère de l'Éducation nationale. Ces offres présentent certaines spécificités :

- Elles sont soumises à un cahier des charges défini par le ministère de l'Éducation nationale pour mieux accompagner les enseignants.
- Elles respectent le principe de la solidarité et de l'encadrement des cotisations : la cotisation est basée sur le salaire. Ainsi, à âge égal et pour des garanties équivalentes, les agents bénéficiant d'une rémunération moins importante paieront moins cher.
- Pour les actifs, elles regroupent obligatoirement des garanties complémentaires santé (prise en charge des dépenses de soins de santé)

et prévoyance (indemnisation des arrêts de travail, couverture des risques invalidité et décès) : il n'est pas possible de ne souscrire qu'une partie des garanties. Les retraités, quant à eux, sont couverts uniquement pour la santé.

- Les adhérents ne sont soumis à aucun questionnaire de santé.

Trois organismes sont référencés par le ministère de l'Éducation nationale : CNP Assurances est l'un d'eux depuis janvier 2018.

Pourquoi choisir Anticipa ?

Anticipa, c'est l'offre de CNP Assurances spécifiquement créée pour les agents de l'Éducation nationale.

Cette offre **100 % digitale** propose de nombreux services accessibles directement sur le site :

- devis ;
- souscription en ligne ;
- gestion et suivi des demandes de remboursement ;
- simulateur de reste à charge pour les dépenses de santé ;
- téléconsultations médicales (consultations à distance par chat, téléphone ou en visioconférence : plus de 25 spécialités médicales sont représentées)...

Que propose Anticipa aux jeunes enseignants ?

Anticipa est une offre très intéressante pour les jeunes enseignants. Voici l'exemple de **Laura, 26 ans, professeure des écoles à Lyon**, devenue titulaire l'an dernier :

- son salaire annuel brut est de 28 000 € ;
- sa cotisation santé est de **24,27 €** par mois ;
- sa cotisation prévoyance est de **16,10€** par mois.

Pour en savoir plus ou comparer les offres, faites gratuitement votre devis en ligne sur

<https://anticipa.cnp.fr>

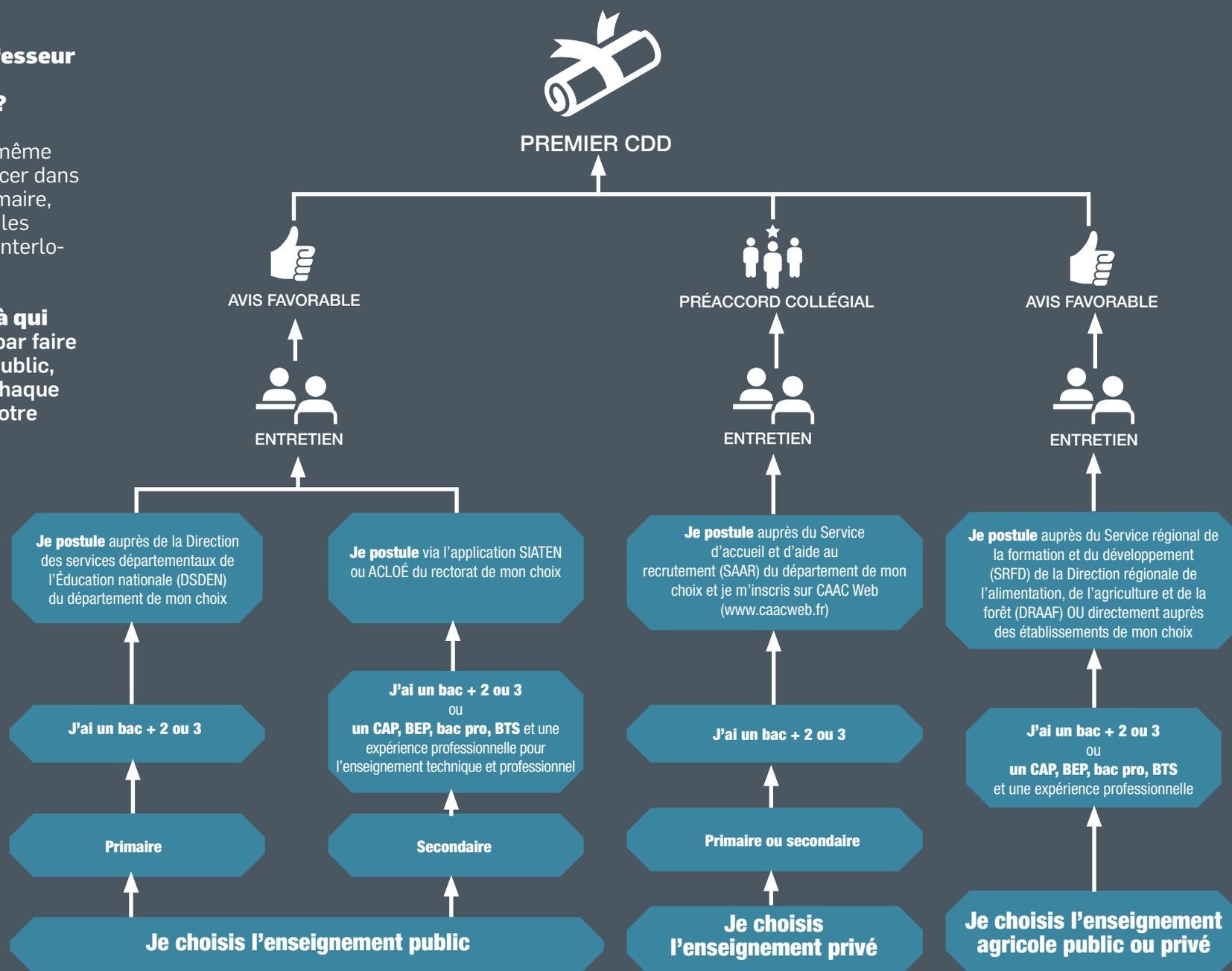
Une question ? Contactez CNP Assurances au 01 84 25 04 24 du lundi au vendredi de 9h à 20h ou par mail : contact@anticipa.cnp.fr

Devenir enseignant sans concours : Le mode d'emploi pour postuler

Vous souhaitez devenir professeur sans passer de concours (contractuel ou suppléant) ?

La marche à suivre n'est pas la même selon que vous choisissez d'exercer dans l'enseignement public, privé, primaire, secondaire ou agricole. En effet, les conditions requises comme vos interlocuteurs pour postuler diffèrent.

Voici comment procéder et à qui vous adresser : commencez par faire un choix entre enseignement public, privé ou agricole, puis suivez chaque étape jusqu'à la signature de votre premier contrat.



Reconversion professionnelle : comment devenir enseignant titulaire

Année 3

Année 2

Année 1

Année 0



Le rôle de la famille dans la réussite ou l'échec de l'élève



Comment les enseignants évaluent-ils les raisons de l'échec ou de la réussite de leurs élèves ? Une grande enquête leur donne la parole, et le rôle de la famille y apparaît comme essentiel. Décryptage, pour mesurer les enjeux de l'implication des parents et d'une bonne communication, dès le début de la scolarité.

Les causes de l'échec scolaire évaluées par les enseignants, par Jean Ravestain
Éditions Academia – Collection Thélème

Août 2019 – 208 pages – ISBN 978-2-8061-0451-9 - www.editions-academia.be

Professeur des universités émérite en sciences de l'éducation à Aix-Marseille Université (AMU), Jean Ravestain a été instituteur, puis psychologue scolaire avant de devenir universitaire en 2000. Il est également directeur de publication de la revue indexée *Questions vives - Recherches en éducation et formation*. <http://adef.univ-amu.fr/fr/users/jean-ravestain>

Une des grandes variables dont l'ensemble de la littérature scientifique s'accorde à dire qu'elle joue un rôle très important dans la réussite ou l'échec de l'élève : c'est la famille. Nous avons affaire ici à une variable très composite, ce qui rend difficile l'approche de son impact de manière générale.

En effet, il y a les conditions de vie objectives de l'enfant organisées par la famille : sommeil, alimentation, loisirs sportifs ou culturels, régulation de l'accès aux médias, espace dévolu à l'étude, langue principale parlée et sa qualité, etc. Et les rapports que la famille entretient avec l'école : régulation des devoirs, questionnement intéressé sur ce qui s'apprend, participation aux activités de l'établissement, aux réunions parents-professeurs, relais des sanctions ou des compliments importés de l'école, etc.

Ainsi, les extrêmes qui cumulent points négatifs ou positifs ne posent guère de questions : un enfant de famille monoparentale démunie, dormant peu, mal nourri, collé devant les écrans plus que de raison, que l'on ne questionne jamais sur ce qu'il apprend et doit savoir, qui parle une langue différente et entend un français approximatif et dont le responsable n'a jamais mis les pieds dans son école a moins de chances de réussir, et inversement.

C'EST UNE COMMUNAUTÉ DE SENS ET DE VALEURS ENTRE LA FAMILLE ET L'ÉCOLE QUI PEUT FAVORISER LA RÉUSSITE ; OU GÉNÉRER L'ÉCHEC SI CETTE COMMUNAUTÉ N'EST PAS – OU MAL – ÉTABLIE.

Toutefois, des travaux, notamment ceux du sociologue de l'éducation Bernard Lahire (1998, 2017), montrent par exemple qu'un niveau de ressources faible du point de vue matériel, linguistique ou culturel n'est pas forcément synonyme d'échec pour l'enfant si un certain nombre d'autres composantes de la variable sont présentes, comme une écoute attentive ou un questionnement intéressé par lesquels les parents montrent que, pour eux, ce qui est fait à l'école a du sens et de la valeur.

Ces parents vont donc tout faire pour faciliter à leur mesure la scolarité de leur enfant, par exemple en aménageant un lieu calme pour l'étude que la fratrie devra respecter, et le valoriser dès qu'il pourra aider par son niveau scolaire les frères et sœurs et les parents eux-mêmes.

Ce faisant, ils créent une fonction familiale importante occupée par l'enfant qui y gagne en reconnaissance, en légitimité. Bernard Lahire (id.) affirmera que ces démarches de légitimation familiale jouent un rôle central dans la possibilité d'une bonne scolarité.

Pour beaucoup de familles populaires et défavorisées, la scolarité de l'enfant est rejetée à la périphérie de leurs préoccupations et c'est une attitude indifférente qui prévaut, ce qui plonge l'enfant dans une certaine solitude.

Dans le pire des cas, la scolarité de leurs enfants est vécue comme un rapport de domination dont ils se sentent victimes, qui leur rappelle de mauvais souvenirs, et ils développent alors une résistance passive (parfois active) à l'égard de cette institution dont ils ont été largement exclus, comme pour d'autres institutions dominantes dans la société (travail salarié, consommation, etc.).

Ceci renvoie aux études sur « le sentiment de compétence parentale » (Tazouti & Jarlegan 2010) et son influence sur la trajectoire scolaire de l'enfant. Il a été analysé sur trois dimensions : l'exercice de l'autorité parentale et la communication avec l'enfant, l'aide scolaire proprement dite apportée et le contact avec l'institution, mais aussi la participation à la vie scolaire.

Plus le niveau social des familles est élevé, plus les parents manifestent un sentiment de compétence élevé. On constate des liens positifs entre le sentiment de compétence parentale, le suivi parental de la scolarité de l'enfant et la participation parentale effective à la vie scolaire.

Il faut indiquer que si le suivi influence les performances de l'enfant, celles-ci influencent à leur tour la manière dont les parents vont s'investir dans le travail de l'enfant. On trouve donc dans certaines familles populaires, en particulier lorsque les enfants sont jeunes et en difficulté, un sentiment de compétence parentale fort sur deux dimensions « suivi et participation », ce qui crée un cercle vertueux.

Toutefois, dès que le niveau scolaire dépasse grandement le propre niveau des parents, l'aide scolaire proprement dite devient difficile et là se

PAROLES D'ENSEIGNANTS

« Les enfants qui sont dans le refus d'apprendre existent bel et bien, beaucoup plus que ceux qui sont empêchés d'apprendre. Le principe de loyauté vis-à-vis du milieu familial, lequel représente le modèle fondamental de survie pour l'enfant, est prépondérant. Vouloir mettre l'enfant dans une attitude différente de celle qu'on lui inculque à la maison crée des tensions qu'il essaie de gérer comme il peut. »

creusent encore des inégalités entre les capitaux scolaires, difficilement comblés par des cours particuliers, vu que les finances ne suivent pas.

Beaucoup de familles populaires font « tout ce qu'elles peuvent », mais à un certain niveau, elles sont dépassées et s'en remettent à l'institution. Sur les plans cognitif et affectif, la plupart des recherches concluent à une pluralité de mécanismes de transmission, une variabilité des formes de tutelle parentale et une diversité des façons d'agir et de réagir du côté de l'enfant, si bien qu'il est difficile d'établir des patterns précis de familles aidantes ou moins aidantes.

Toutefois, on peut dégager des grands principes mis en avant par les recherches qui favorisent la réussite et qui recourent le bon sens. Geneviève Bergonnier-Dupuy résume (2005 : 7) :

« En fait, les pratiques familiales favorables au développement cognitif et à la réussite scolaire de l'enfant sont basées sur une éducation caractérisée par le contrôle souple, la sécurisation (avec la mise en place de routines familiales permettant d'anticiper et de prévoir), le soutien affectif des parents ainsi que leur prise en compte de l'enfant en tant que personne (possibilité de donner son avis, consultation de l'enfant à propos des décisions le concernant, valorisation de l'autonomie de l'enfant). »

On peut recenser nombre d'études qui s'intéressent à des points plus précis liés à l'apprentissage, en particulier pour les très jeunes enfants : langage, lecture, résolution de problèmes ; au-delà de l'apprentissage des codes de bonne conduite en famille qui peuvent se prolonger par une adaptation réussie au contrat didactique qui contraint les apprentissages à l'école.

**PAROLES D'ENSEIGNANTS :
L'IMPORTANCE DE LA VALEUR
DE L'ÉCOLE POUR LES PARENTS**

« Quel que soit le milieu, l'école n'est plus une priorité pour beaucoup de parents » ; « la dévalorisation de l'image de l'école comme lieu d'apprentissage et de sociabilité dans la famille entre pour beaucoup dans l'échec de certains élèves » ; « certaines familles ont renoncé à toute possibilité d'ascension sociale pour leur enfant grâce à l'école. »

**PAROLES D'ENSEIGNANTS**

« L'échec scolaire est notamment dû à la politique éducative de l'enfant roi menée par les familles et soutenue par un discours à l'école consistant à cacher les difficultés des élèves (disparition des notes entre autres choses). Il faudrait que chaque partie assume sa part : la famille éduquant l'enfant (rôle primordial dans la toute petite enfance) et l'école instruisant l'enfant. Le respect est une valeur essentielle nécessaire à la réussite scolaire. »

Évidemment, si l'enfant acquiert tôt un vocabulaire riche et adapté, rencontre la pratique de la lecture à la maison « pour le plaisir » et se voit placé devant des problèmes qu'on lui laisse résoudre et dont on exploite les erreurs et tâtonnements, il est mieux « armé » pour la réussite.

Toutefois, il convient de nuancer : si le « système didactique auxiliaire » (Johsua & Félix 2002) que peut constituer la famille entre en dissonance avec celui – principal – de l'école, des problèmes peuvent surgir.

Si l'enfant revient de vacances de chez son grand-père lettré avec la compétence de calculer une multiplication per gelosia, pas sûr qu'il n'y ait pas un petit conflit avec le maître, s'il lui explique (ce qui est la vérité) qu'elle est plus simple à mettre en œuvre : les erreurs sont faciles à détecter ; pas de gestion des retenues de multiplication, seulement d'addition ; on peut s'arrêter et reprendre quand on veut ; on n'a pas de décalage de ligne à gérer et pas de difficulté pour les zéros intercalés. Pas plus que l'on a facilité la compréhension de la numération en choisissant de dire quatre-vingt-dix au lieu du très logique nonante, il n'est pas question de protester, notre grand-père fût-il belge ou suisse !

Si une telle dissonance peut simplement gêner provisoirement le rapport au savoir de l'élève en mathématiques (qui a raison, finalement ?), on entrevoit que celui-ci peut se trouver plus compliqué à gérer encore en histoire ou en philosophie, dès que l'élève grandit et raisonne, selon ce qu'il importe comme convictions de la maison à l'école jusqu'à rendre l'enseignement impossible (comment enseigner Darwin à un élève issu d'une famille d'obédience créationniste ?).

On voit donc ici encore que c'est une communauté de sens et de valeurs entre la famille et l'école qui peut favoriser la réussite ; ou générer l'échec si cette communauté n'est pas – ou mal – établie.

D'ailleurs, dans un registre plus large, on voit se multiplier des écoles privées (outre les écoles religieuses très orthodoxes, déjà existantes), qui recrutent des élèves issus de familles attentives à ce qu'il n'y ait pas de conflits de valeurs, de contenus, mais aussi de méthodes pédagogiques avec l'école de leurs enfants. Aura-t-on bientôt des établissements aux cantines véganes avec relaxation-méditation trois fois par jour ? On peut s'y attendre. ■

**PAROLES D'ENSEIGNANTS :
CE QUE LES PARENTS DOIVENT FAIRE
POUR ÉVITER L'ÉCHEC**

« Avoir une confiance sans faille dans les professeurs », « faire exécuter aux enfants très exactement ce qu'ils demandent, en particulier pour les devoirs », « ne pas interférer avec leurs décisions (méthode, redoublement, orientation) », « livrer » des enfants polis, déférents, dociles, en bonne santé, bref : « bien élevés » et foin des « enfants rois ».



Pourquoi et comment protéger sa voix

Plus d'un enseignant sur deux est concerné par des troubles de la voix. Ces troubles sont directement liés à leur métier et ils impactent à la fois leur qualité de vie et la qualité de leur enseignement. Voici comment prévenir ce risque professionnel.

Selon une étude menée en 2015 auprès de 5 000 enseignants¹, 13 % présentaient un handicap vocal modéré à sévère, 16 % avaient été dans l'impossibilité de faire cours à cause d'un problème de voix depuis le début de l'année scolaire, 23 % avaient déjà consulté pour un problème de ce type.

En cause : une charge vocale particulièrement importante. Les enseignants utilisent en effet leur voix plusieurs heures par jour et dans des conditions particulières : ils prennent souvent l'habitude de parler fort pour être entendus et écoutés de tous leurs élèves, dans un environnement parfois bruyant et mal insonorisé.

Les conséquences sont importantes. Soit l'enseignant n'est plus en mesure d'exercer son métier, ponctuellement ou durablement, soit il se retrouve face aux élèves avec une capacité vocale réduite : il manque alors de vitalité, de confiance en lui et voit son stress augmenter. La transmission pédagogique, étroitement liée à la santé vocale de l'enseignant, perd donc en qualité.

¹ Étude de la Fondation MGEN : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01985007/document>

LES PATHOLOGIES DE LA VOIX : DES RISQUES MÉCONNUS OU NÉGLIGÉS

Les divers organes mobilisés pour fabriquer le son peuvent présenter des dysfonctionnements à l'origine de gêne, de douleur ponctuelle ou de trouble plus persistant. Une altération de la fonction vocale, ou dysphonie, si elle se prolonge, peut entraîner des lésions qu'il faut alors soigner sans attendre. Les œdèmes, nodules et autres lésions des cordes vocales par exemple, peuvent être à l'origine d'une extinction de voix totale. Le plus souvent, un peu de repos suffit et tout rentre dans l'ordre, mais, parfois, une rééducation auprès d'un orthophoniste s'impose.

Certaines lésions peuvent nécessiter une intervention chirurgicale. Les origines des troubles sont plus souvent fonctionnelles qu'infectieuses : les organes de la voix fatiguent et s'abîment quand nous les sollicitons trop... ou mal.

COMMENT PRÉVENIR LES TROUBLES DE LA VOIX ?

Dans le cadre de leur formation initiale et continue, les enseignants peuvent bénéficier d'ateliers de pratique vocale animés par des médecins

(phoniâtres, ORL), des orthophonistes, des comédiens, des professeurs de chant et des praticiens de diverses méthodes de travail corporelles bénéfiques pour la santé vocale.

Corinne Loie, orthophoniste chargée de prévention pour MGEN, est en charge des formations sur la voix. Elle nous dévoile leur contenu.

COMMENT SE DÉROULENT CES FORMATIONS ?

Les actions se déroulent très souvent en présentiel, sous la forme d'ateliers d'une durée de trois heures. Il existe aussi un parcours hybride dont la partie numérique est hébergée sur la **plateforme d'enseignement à distance de l'Éducation nationale : M@gistère.**

Celui-ci a été conçu selon ce format : trois heures en présentiel, trois heures à distance. Les objectifs de ces actions innovantes sont de sensibiliser les enseignants en très peu de temps à la préservation de leur capital vocal, tout en leur donnant les moyens d'être autonomes dans cette démarche.

Tout d'abord leur sont présentés très rapidement l'« instrument voix » et son fonctionnement. Les informations en anatomie et physiologie sont pertinentes pour démontrer que parler génère un important stress mécanique susceptible de mettre son larynx en danger si l'on utilise mal son appareil vocal.

En effet, malmené ou surmené, le larynx, après avoir dysfonctionné, va réagir pour soutenir la charge vocale. C'est alors qu'on observe l'apparition de lésions la plupart du temps bénignes, mais qui peuvent parfois nécessiter une opération.

Une opération des cordes vocales doit toujours être suivie d'un arrêt de travail d'un mois environ et être encadrée par une rééducation

PROBLÈME AVEC VOTRE VOIX ? LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES

Laryngite — Enrouement — Difficulté à être entendu — Difficulté à parler fort — Voix se fatiguant facilement — Voix qui se casse — Aphonie — Paresthésies de gorge — Douleur dans le cou — Hemmage (râclage de gorge) — Sécrétions abondantes... (source INRS, 2004)

L'APPLI VOCAL'IZ : COMPRENDRE, EXERCER SA VOIX POUR LA PRÉSERVER ET LA DÉVELOPPER

L'application « **Vocal'IZ** » mobile gratuite (pour iOS et Android) a pour ambition d'accompagner celles et ceux qui veulent préserver leur voix et améliorer leurs performances vocales, à travers de l'info, des conseils et des exercices pratiques.



orthophonique en amont de l'intervention, puis en aval. En termes de frais de santé, ces chirurgies reviennent cher ! C'est pourquoi les actions de prévention donnent aux participants les moyens de **détecter les signaux d'alerte**, les informer sur les spécialistes de la voix à consulter en cas de problème et sur les démarches à effectuer auprès de l'employeur.

Les intervenants dispensent également les éléments de technique vocale qui permettent de mieux supporter la charge vocale. Inviter les participants à s'interroger sur la représentation qu'ils ont de leur propre voix est un axe primordial ! Les amener à prendre conscience des gestes inadaptés est indispensable !

Par exemple certains enseignants placent leur voix dans la gorge, d'autres dans le nez, d'autres encore n'osent pas parler fort ou au contraire ne parviennent plus à baisser l'intensité de leur voix....

Ces usages déviants sont souvent liés à des représentations véhiculées par notre société, notre culture : chez les enseignants, on constate par exemple que les femmes qui aggravent leur voix sont en quête d'autorité...

La sensibilisation passe par une déconstruction des habitudes respiratoires, posturales ou articulatoires.

On donne des exercices qui permettent au cerveau de ressentir autre chose que ce dont il a l'habitude afin qu'il puisse ensuite proposer d'autres schémas d'actions beaucoup plus économes en dépense d'énergie et en tensions.

Il est important qu'il y ait un avant l'exercice et un après, important aussi que les participants verbalisent individuellement leurs sensations corporelles et auditives avec leurs propres mots :

« Quelles différences ressentez-vous ? La voix est-elle plus chaude, le timbre plus harmonieux, qu'est-ce que vous faites avec votre corps pour parvenir à ce résultat-là ? »

À l'écoute de lui-même, chaque enseignant va alors dégager les éléments qui lui sont bénéfiques, les isoler avant de tenter de les reproduire dans la pratique professionnelle. Ce sont les participants eux-mêmes qui élaborent leur propre parcours de prévention et les orientations à privilégier.

Cependant, soyons honnêtes ! La technique vocale ne suffit pas. Il faut encore se pencher sur les pratiques pédagogiques, sur l'environnement acoustique et sonore : comment faire pour s'économiser, c'est-à-dire pour parler moins en classe. Comment parvenir à diminuer les bruits ambiants, à choisir le lieu où sa voix sonne le mieux.

Ce sont souvent des petites ruses toutes simples qui seront d'une précieuse aide : placer des balles de tennis sous les pieds de chaises, des sets sur les tables... en attendant que l'Éducation nationale tienne compte des lois acoustiques dans la construction des collèges/lycées ou l'aménagement des écoles !

Y A-T-IL DES PERSONNES PLUS SUJETTES AUX PROBLÈMES DE VOIX ?

Certains facteurs en partie liés à l'hygiène de vie et à la santé favorisent les problèmes de voix, plus particulièrement :

- **Les troubles du sommeil**, fréquents chez les jeunes enseignants.
- **Les troubles ORL** : un simple rhume peut générer en extinction de voix.
- **Les troubles du comportement alimentaire** : quand on s'alimente mal, ou lorsqu'on est stressé, des sécrétions acides peuvent

remonter de l'estomac par l'œsophage, et venir déborder en haut vers la trachée où sont logées les cordes vocales, et abîmer la muqueuse dont elles sont recouvertes.

- **La santé mentale** : voix et émotions ne font pas bon ménage. Or la vie des enseignants est loin d'être un long fleuve tranquille !...

Certains enseignants se retrouvent même aphones après un choc ou pendant une période difficile. En effet le larynx est un sphincter qui peut se serrer involontairement, créant une voix cassée, éraillée. Dans ces cas, quelques séances chez un orthophoniste peuvent suffire, mais il est parfois utile de consulter un psychologue.

QUELS PETITS « TRUCS » OU EXERCICES QUOTIDIENS CONSEILLEZ-VOUS ?

D'après les travaux des chercheurs, on sait que la charge vocale est beaucoup mieux supportée si l'enseignant :

- ne parle pas trop fort ;
- a de bons éléments de technique vocale ;
- s'hydrate en classe ;
- fait un petit échauffement vocal avant sa journée de travail.

Pour préparer votre voix avant la classe, commencez par détendre vos épaules en les bougeant, puis assouplissez votre mâchoire en ouvrant et en fermant la bouche très lentement et très doucement, adoptez une respiration qui mobilise à la fois le ventre, les côtes, le thorax et le dos. Ce n'est qu'ensuite que vous vous entraînerez à vocaliser (voir encadré sur l'application « Vocal'IZ »).

Il est indispensable de pratiquer avant la rentrée de septembre et après chaque période de vacances. Sinon c'est comme faire un grand écart de french cancan à froid !

Après une journée riche en émotions, vous éprouvez le besoin de reposer votre voix : allongez-vous dix minutes au sol, sur un tapis, la tête éventuellement légèrement surélevée, les genoux repliés ou non, et laissez aller la masse musculaire : détendez vos muscles. Rééquilibrer, réaligner sa colonne vertébrale au sol vous permet souvent de retrouver une respiration correcte, source d'efficacité vocale.

Il existe un autre exercice pour se reposer la voix : tirez lentement la langue et faites-la descendre vers le menton en passant sur la lèvre inférieure. Il faut amener la langue vers l'avant par le fond et non pas la tirer vers l'avant par la pointe !

À condition de prendre son temps pour réaliser précisément le mouvement, cet exercice est très efficace quand on a parlé longtemps, qu'on a une boule dans la gorge qui serre et fait mal. Il détend, permet une déglutition plus fluide et fait revenir la voix ! ■

Jouer pour apprendre, une introduction au travail en groupe



Repenser la pédagogie tout en repensant l'espace, c'est cette double entrée que **Vincent Faillet** explore dans ses classes depuis plusieurs années avec **la classe mutuelle**, et qu'il partage avec les enseignants dans cet ouvrage. Avec cet extrait, vous découvrirez qu'à travers le jeu, vous pouvez, vous aussi, expérimenter de nouvelles formes de pédagogie, afin de favoriser le travail en groupe de vos élèves.

Remodeler sa salle de classe et sa pédagogie, des idées pour faire évoluer la forme scolaire de Vincent Faillet. **Éditions Réseau Canopé** – Collection AGIR
2019 – 148 pages – ISBN 978-2-240-05215-5 (existe en version print et numérique)

Professeur agrégé en lycée, Vincent Faillet est aussi doctorant en sciences de l'éducation à l'université Paris-Descartes. Il développe sa conception de la forme scolaire au travers de son site internet, www.vincentfaillet.fr, qui héberge notamment un forum dédié à la classe mutuelle.

L'apprentissage par le jeu est un concept pédagogique qui résulte de la ludification, c'est-à-dire de **l'introduction des mécanismes du jeu dans un espace, un temps et une activité réputés non ludiques**. Dans le design éducatif, le lieu c'est celui de la salle de classe, le temps celui de la leçon et l'activité celle de l'apprentissage. **Jouer pour apprendre, telle est la philosophie de la ludification au service de l'éducation. Et cela n'est pas nouveau.**

Ainsi peut-on lire dans **Les Lois**, livre premier, qui est le dernier des dialogues du philosophe **Platon** : « *En un mot, il faut qu'au moyen des jeux [le maître] tourne le goût et l'inclination de l'enfant vers le but qu'il doit atteindre pour remplir sa destinée. Je définis donc l'éducation une discipline bien entendue, qui, par voie d'amusement, conduit l'âme d'un enfant à aimer ce qui, lorsqu'il sera devenu grand, doit le rendre accompli dans le genre qu'il a embrassé.* » Une idée qui va traverser les siècles avec plus ou moins de succès.

Guère en odeur de sainteté au Moyen Âge, le jeu pédagogique va ressusciter à la Renaissance. Ainsi, **Rabelais** fait-il apprendre les mathématiques à Gargantua en 1534, au travers de méthodes attrayantes, « *par récréation et amusement* » ; Gargantua s'instruit à l'aide de cartes, « *des cartes, non pour jouer, mais pour y apprendre mille petits amusements et inventions* ».

« Le jeu est usité en école maternelle, ainsi qu'en primaire, et je suis convaincu qu'il a toute sa place dans l'enseignement secondaire. »

nouvelles, lesquels découlaient tous de l'arithmétique ». Des cartes à jouer éducatives ? C'est très précisément l'idée de **Thomas Murner**, un cordelier alsacien, qui fait éditer vers 1507 des jeux de 52 cartes en couleurs pour enseigner la philosophie et le droit romain aux étudiants des universités de Cracovie et de Fribourg. Les progrès des élèves sont tels que l'on soupçonne Thomas Murner de magie ! **Montaigne**, quant à lui, considère que « *les jeux des enfants ne sont pas des jeux, et les faut juger en eux comme leurs plus sérieuses actions* ».

Et c'est très sérieusement et naturellement qu'au XVII^e siècle, le jeune Louis XIV apprendra, sur recommandation de **Mazarin**, l'histoire et la géographie au travers d'une série de jeux de 52 cartes pédagogiques produite à son intention.

Toujours durant le Grand siècle, un jeu de parcours se popularise, c'est le célèbre jeu de l'oie dont les versions pédagogiques vont rapidement faire florès pour apprendre, à coups de dés et de jetons, la religion, l'histoire, la géographie, la grammaire, la morale, l'héraldique, etc. Le philosophe anglais **John Locke** propose en 1693, dans son traité **Quelques pensées sur l'éducation**, la fabrication d'une boule d'ivoire à 32 faces qui pourrait contenir les 26 lettres de l'alphabet afin de rendre l'apprentissage de la lecture ludique. Un traité qui, plus largement, influencera toute l'Europe du siècle des Lumières.

La fin du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle voient l'avènement du courant de l'Éducation nouvelle, dont une composante démocratise le concept du jeu pédagogique ; c'est notamment le cas des travaux de **Maria Montessori** et d'**Ovide Decroly**. Cependant, **Célestin Freinet** montre des réserves quant aux principes du « jeu-travail » – le jeu pédagogique conduit à un travail d'apprentissage –, lui préférant le « travail-jeu » – le travail doit être aussi naturel que le jeu pour l'enfant. Le jeu devient « sérieux ».

Le XX^e siècle apporte également une caution scientifique au jeu dans le domaine de l'éducation. De très nombreuses recherches ont validé les effets positifs du jeu – dans toutes ses acceptations – sur l'apprentissage.

Citons par exemple les travaux des chercheurs **Louise Sauvé**, **Lise Renaud** et **Mathieu Gauvin** qui ont procédé en 2007 à une recension de nombreux articles scientifiques traitant des impacts du jeu sur les apprentissages. Leur recherche met en évidence que le jeu favorise :

1. Le développement d'habiletés de collaboration et coopération, de communication et de relations humaines.
2. La motivation à l'apprentissage et soutient positivement l'estime et la confiance en soi, l'engagement, le désir de persévérer et d'accomplir une tâche.
3. Le développement d'habiletés en résolution de problèmes.
4. La structuration des connaissances, encourage le renforcement de connaissances spécifiques à une matière donnée, et facilite la construction et l'organisation de schémas et de représentations chez les apprenants.



LA RÈGLE DU JEU

Le jeu est particulièrement intéressant en début d'année scolaire pour souder le groupe-classe et faire émerger des synergies. C'est une façon décalée de débiter l'année. Mais le jeu est aussi un support de choix pour l'enseignant qui souhaite sensibiliser ses élèves à la collaboration ou à la coopération.

Une règle essentielle est à respecter, celle d'afficher au jeu sa dimension éducative de façon explicite. Ne pas le faire serait prendre le risque de mettre en oeuvre une « pédagogie invisible ».

Stéphane Bonnéry, chercheur en sciences de l'éducation, illustre ce risque au travers de l'exemple d'Amidou, un élève de 6^e amené à réaliser une activité en géographie.

L'objectif visible de cette activité est de colorier des zones d'une carte géographique à l'aide de couleurs différentes, l'objectif invisible – pédagogique – est de symboliser les reliefs à l'aide d'un code de couleurs : « Amidou est en cours de géographie et c'est la première fois de l'année qu'ils font une carte de géographie. Il s'agit d'apprendre à réaliser une carte en respectant un code de couleurs en fonction des reliefs – les plaines sont en vert et les montagnes en marron. Pendant toute la séance, l'enseignante essaie d'attirer l'attention des élèves sur ce code. Elle dit et redit : "Quand il y a plus de 1 000 mètres, on utilise le marron le plus foncé" ; "Si c'est moins élevé, c'est moins foncé", etc. Amidou lui, agit comme à l'école élémentaire : il cherche à bien colorier, "à faire juste". Il a, depuis le début de sa scolarité, développé une façon de faire que l'on observe souvent dans des classes d'établissements populaires : seul le résultat compte. Ainsi, avec d'autres élèves, il va harceler l'enseignante : "Madame, cette zone-là, c'est vert ?". Et l'enseignante répond : "Mais non, je l'ai dit deux cents fois, c'est le marron le plus foncé parce que...". Mais, quand elle explique pourquoi c'est le marron le plus foncé, Amidou et d'autres, n'entendent que le nom de la couleur et, tandis qu'elle donne les explications, ils se contentent de colorier, sans essayer de comprendre. Pour Amidou, il est évident qu'il est là pour "faire le travail", c'est-à-dire pour appliquer des consignes. Il n'imagine pas que cette tâche vise des contenus de savoir : la notion de relief, le codage d'une carte. À l'inverse, pour un enseignant – qui a été un bon élève – il est très compliqué de comprendre ce que les élèves ne comprennent pas, surtout quand le résultat est correct. Car, à la fin de la séance, Amidou a effectivement bien colorié sa carte. Mais il n'a pas compris pourquoi c'est exact. »

5. L'intégration de l'information en développant la capacité à établir des liens, à transposer des connaissances acquises dans d'autres contextes de manière intuitive ou non.

LE JEU ET LA FORME PRÉSCOLAIRE

Il convient ici de faire une mise au point sur le terme de « jeu », dont l'acception diffère selon la situation. Gilles Brougère, enseignant-chercheur en sciences de l'éducation, propose de circonscrire les frontières du jeu à l'aide de cinq critères :

1. Le second degré qui donne à l'activité sa signification ludique, son caractère fictif qui renvoie aux différentes modalités du faire-semblant. On comprend dès lors que ce n'est pas le contenu de l'activité qui fait le jeu mais sa forme.
2. La décision, celle de débiter ou de terminer le jeu, mais aussi toute la suite de décisions opératoires qui organisent le jeu.
3. La règle qui structure l'activité ludique, qu'elle soit imposée, négociée ou construite en cours de jeu.
4. La frivolité qui fait du jeu une activité gratuite et sans conséquence.
5. L'incertitude, car l'issue d'un jeu est par essence incertaine.

La forme scolaire réserve traditionnellement une place au jeu, c'est le moment de la récréation. Un « temps-exutoire » qui est en opposition avec le « temps-classe », celui de l'apprentissage. La récréation, « le moment où l'on n'apprend pas ». Selon Gilles Brougère, « intégrer le jeu dans le curriculum, considérer qu'il peut être

le contexte de l'apprentissage, qu'en jouant on apprend, qu'il ne s'agit pas là de défoulement ou de ruse pour tromper l'enfant, mais d'une activité qui a sa place en tant que telle, c'est une façon de rompre avec la forme scolaire au profit d'une forme préscolaire ». Cette forme préscolaire est souvent « le résultat d'une association entre forme ludique et forme éducative. Le jeu a toute sa place, mais sous réserve d'afficher de façon explicite, didactisable, sa dimension éducative. Cela peut aller de la valorisation de certains jeux pour leur supposé intérêt éducatif à l'hybridation, la construction de mixtes entre forme ludique et forme éducative, que cela soit en transformant un jeu pour lui donner une dimension éducative affirmée, ou en ludicisant des exercices à visée éducative ». Ce sont les cartes de Gargantua pour apprendre les mathématiques, le jeu de l'oie éducatif ou encore la boule en ivoire de John Locke pour mémoriser l'alphabet.

De nos jours, le plus difficile est encore d'oser franchir le Rubik's Cube, tant la place du jeu à l'école est fragile en France – pas à l'école maternelle, mais après, au fur et à mesure que les années d'apprentissage passent.

Et c'est souvent la frivolité du jeu qui est bloquante pour les adultes, pas pour les élèves-joueurs, au contraire, car la minimisation des conséquences participe au plaisir. Il faut, à mon sens, parfois oser transgresser la forme scolaire par le jeu éducatif en classe, et si des reproches se font jour, il est toujours possible de citer Platon, Rabelais, Montaigne, Mazarin, Locke, Montessori, Decroly, et bien d'autres encore...

Il est essentiel que l'enseignant explicite et s'assure de la bonne compréhension de l'objectif pédagogique des activités qu'il donne. Dans cet exemple, Amidou ne saisit pas l'objectif invisible, il n'apprendra rien (hormis peut-être à améliorer sa technique de coloriage), peut-être ne comprendra-t-il même pas ce qu'est une carte, ni ses attendus, à l'inverse de celui qui a compris la logique sous-jacente.

suite page 20 ▶

**UN EXEMPLE D'ACTIVITÉ
À MENER AVEC VOS ÉLÈVES**

Le jeu qui suit est un des exemples d'activités « brise-glace » – icebreakers – conçues pour favoriser l'esprit d'équipe et la communication en groupe (Dans la version complète du livre, retrouvez 20 exemples de jeux pour préparer le travail de groupe ou introduire la collaboration et la coopération en classe).

Chacun porte un ou plusieurs enseignements pédagogiques qu'il faudra savoir discuter et expliciter lors d'un bilan réalisé à l'issue du jeu en sondant les participants : comment avez-vous vécu le jeu ? Qu'est-ce qui a fonctionné ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ? Qu'avez-vous observé ? Quelle stratégie avez-vous utilisée pour décider de ce que le groupe allait faire ? Comment le groupe a-t-il géré le jeu ? Y-a-t-il eu des leaders qui ont émergé, des suiveurs, des personnes passives ? Quels enseignements tirer de ce jeu ? Peut-on appliquer ces enseignements au travail en classe ? Dans l'affirmative, comment les appliquer ?

Ces jeux permettent ainsi d'aborder les thématiques de la gestion de groupe, du travail d'équipe, de l'esprit d'équipe, du bruit en classe, de l'importance du corps et du mouvement en classe, de la collaboration/coopération vs la compétition, etc.

Certains jeux se jouent à quelques participants seulement, il est donc possible de constituer plusieurs groupes. Toutefois, il n'est pas gênant que toute la classe ne participe pas à un jeu, car la position externe d'observateur est aussi très instructive et peut être exploitée lors du bilan. Il faut cependant veiller à ce que tout le monde puisse participer à tour de rôle. Ces jeux peuvent être utilisés toute l'année, mais ils sont particulièrement pertinents au moment de la rentrée des classes, justement pour briser la glace et engager la réflexion sur d'autres façons de travailler qu'il sera possible d'explorer en cours.

Je préconise que les enseignants se regroupent à plusieurs avec leurs élèves, c'est plus convivial et plus facile pour débiter !

Formation continue

Découvrez M@gistère, la plateforme de formation continue en ligne, tutorée et interactive. Un large choix de parcours de qualité, construits à partir de ressources éprouvées et reconnues, disponibles sur reseau-canope.fr. Ces parcours, accompagnés ou en autoformation, vous permettront de vous former où et quand vous le souhaitez. <https://urlz.fr/bK8q>



Pour aller plus loin
<https://www.reseau-canope.fr/nouveaux-enseignants.html>

Le bâton d'hélium

Débutant | 10 minutes | Effectif variable (en fonction de la longueur du bâton)



MOTS-CLÉS

collaboration - entraide - coordination - écoute - recherche de solutions - communication

PRINCIPE

Les participants doivent tous ensemble poser le plus rapidement possible à terre un bâton, en le maintenant toujours à l'horizontale, et en utilisant uniquement leurs deux index. Cela a l'air facile, n'est-ce pas ? Et pourtant...

ORGANISATION

– Utiliser un bâton (bambou, manche à balai, tige ou autre), ou encore la règle jaune d'un mètre présente dans bien des classes. La longueur du bâton ou de la règle limitera le nombre de participants. Avec la règle d'un mètre, il est possible de faire intervenir 6 à 8 participants.

– Diviser les participants en deux groupes et les placer en deux rangées qui se font face.

– Inviter les participants à mettre leurs mains en avant et à pointer leurs index vers la personne qui se trouve en face d'eux. Puis leur demander d'ajuster la distance entre les rangées afin que tous les index soient côte à côte et alignés.

– Mettre en place le bâton sur les index des participants. Ces derniers doivent parvenir à amener le bâton au sol en se baissant progressivement et de manière coordonnée. Et ce n'est pas facile, il est fort probable que le bâton monte, monte...

Attention, le bâton doit rester horizontal, et les index de l'ensemble des participants doivent absolument rester en contact avec le bâton jusqu'à la fin du mouvement. Dans le cas contraire, il faut recommencer depuis le début !

– Il est interdit d'attraper, de pincer ou de retenir le bâton, qui doit rester posé sur les index.

EXPLOITATION DU JEU

Ce jeu met en exergue l'importance de la coordination de groupe pour atteindre un objectif.

Il suffit qu'un des membres du groupe pousse un peu trop sur le bâton pour que cela impulse un mouvement ascendant, car les autres suivent et amplifient le mouvement afin de rester en contact avec le bâton. Ainsi, le bâton monte lorsque c'est l'objectif individuel – il faut conserver un contact entre le bâton et le doigt – qui prime sur l'objectif collectif – il faut que le bâton descende.

La prise de conscience du collectif est nécessaire pour réussir cet exercice très révélateur.

C'est un peu la même logique pour le bruit en classe : dans le cas d'une conception individualiste, il suffit que quelques élèves haussent le ton lors d'une activité pour que les autres en fassent de même, et ainsi de suite.

En revanche, lorsque le niveau sonore rappelle à chacun l'existence du groupe, alors des mécanismes d'autorégulation conduisent souvent à la réduction intrinsèque du bruit. Le bruit et l'agitation ne facilitent guère la collaboration, pas plus en classe que dans ce jeu.

Quand le groupe se pose, réfléchit ensemble et expérimente dans le silence – en un mot : existe –, alors l'objectif peut être atteint, et le bâton peut descendre...

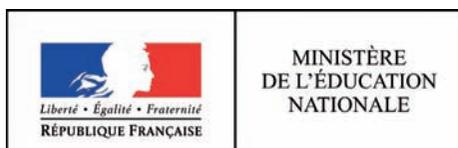
« Ce jeu fait partie de mes favoris, tant en cours qu'en formation. Point de férule dans nos classes ! En revanche, pour ma part, j'ai toujours un long bâton à portée de main, et dès que je constate qu'un groupe dysfonctionne, je le rassemble pour soixante secondes de « bâton d'hélium ». Effet garanti ! » ■

Vincent Faillet

La boîte à outils des candidats et des nouveaux enseignants

De nombreux sites sont consacrés au monde de l'enseignement. Qu'ils soient institutionnels ou d'initiative privée, ils vous apportent des infos et vous accompagnent dans la réussite de votre concours, mais aussi dans la pratique de votre métier et votre évolution de carrière. **Notre sélection de sites ressources.**

LES SITES INSTITUTIONNELS



LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
www.education.gouv.fr

Point de passage obligé pour les candidats aux différents emplois de l'Éducation nationale, le site www.education.gouv.fr vous permettra de trouver :

- Dans l'onglet « **Concours, Emplois, Carrières** », des fiches métiers très complètes avec les profils de poste, les modes d'accès, les concours et les épreuves : cette rubrique fait un lien direct avec le site devenirenseignant.gouv.fr, spécialement conçu pour fournir les informations nécessaires sur le recrutement des professeurs de l'Éducation nationale.
- Dans l'onglet « **Le système éducatif** », les adresses des rectorats et des directions des services départementaux de l'Éducation nationale de chaque académie.
- Dans les onglets « **École** », « **Collège** », « **Lycée** », l'ensemble des programmes ainsi que les orientations de la politique éducative.
- Dans l'onglet « **Le B.O.** » (bulletin officiel de l'éducation), les textes réglementaires.

Plus d'infos sur

DEVENIR ENSEIGNANT

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
www.devenirenseignant.gouv.fr

Beaucoup plus accessible que le site général de l'Éducation nationale, devenirenseignant.gouv.fr simplifie la tâche des aspirants et des futurs candidats aux concours d'enseignants. Trois rubriques – « **Devenir enseignant** », « **Découvrir le métier** » et « **Construire sa carrière** » – permettent de comprendre les différents parcours professionnels pour intégrer sereinement l'Éducation nationale. Vous trouverez toutes les informations pratiques sur l'accès aux métiers enseignants et leurs formations sans faire doublon avec le site de l'Éducation nationale. Le site précise aussi certains éléments chiffrés concernant l'actualité des concours et vous trouverez les annales et les rapports de jury des années précédentes.



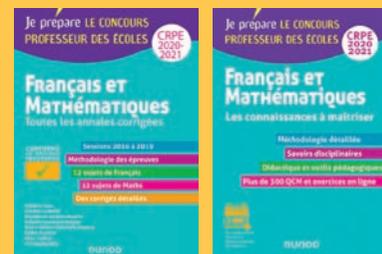
LE SITE DES INSPÉ
www.reseau-espe.fr

Les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), qui remplacent depuis la rentrée 2019 les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ), assurent la formation des enseignants du public. ▶

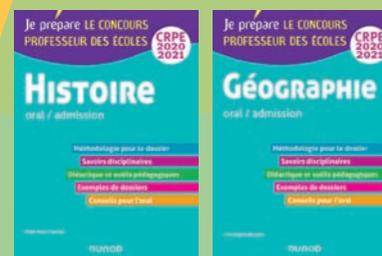
Devenir Professeur des écoles

Préparer et réussir votre concours

CRPE 2020 2021



Admissibilité



Admission

La Boîte à outils du professeur



Pour enseigner sans stress !

DUNOD
 une page d'avance

▶ Chacun dispose de son propre portail. On en trouve un annuaire sur le site du Réseau national des INSPE qui informe sur leurs formations et les modalités d'accès.



CANOPÉ

www.reseau-canope.fr

La librairie et la médiathèque pédagogiques de référence. Indispensable pour les candidats aux concours de l'Éducation nationale et les nouveaux enseignants.

Trouver l'atelier CANOPÉ le plus proche : sur la page d'accueil, « Mon atelier ».



LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Équivalent du site de l'Éducation nationale pour la recherche et l'enseignement supérieur, ce portail regroupe toutes les informations officielles sur la recherche en France : orientations politiques, moyens, métiers, modes d'accès. La rubrique « Ressources humaines » présente tous les métiers, y compris ceux du secteur administratif et des ressources documentaires. La rubrique « Enseignement supérieur » donnera au visiteur une vision globale des possibilités de l'enseignement supérieur et toutes les clés pour y faire ses études ou y faire carrière.



Portail national des professionnels de l'éducation

ÉDUSCOL

www.eduscol.education.fr

Émanation très pragmatique de l'Éducation nationale à destination des enseignants en exercice, cette « boîte à outils » est conçue pour répondre à leurs questions pratiques. Les candidats y trouveront des éléments importants pour l'acquisition de la culture professionnelle dans le cadre de la préparation aux épreuves orales des concours.



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

www.aefe.fr

Vous avez réussi le concours, vous êtes enseignant en poste et vous souhaitez travailler à l'étranger dans les établissements français d'enseignement : voici le site de référence pour les candidats à l'expatriation, en particulier dans l'onglet « Personnels ».



ONISEP

www.onisep.fr

Un site pour le jeune public des collèves et des lycées en cours d'orientation professionnelle qui y puisera l'inspiration et les informations sur les métiers. Ce site contient également une mine d'informations sur les pratiques pédagogiques et l'orientation.



CNED

www.cned.fr

Le Cned permet de préparer à distance la plupart des concours externes et internes de l'enseignement. Pour certains, il est possible de choisir entre une préparation complète ou partielle (aux épreuves d'admission ou aux épreuves d'admissibilité).



LE PORTAIL ÉDUTHÈQUE

www.edutheque.fr

Le portail Éduthèque fournit aux enseignants, sur inscription à l'aide de leur adresse professionnelle, un accès gratuit à des ressources numériques culturelles et scientifiques utilisables en classe (BBC, lesite.tv, ARTE, etc.).

LES INITIATIVES PRIVÉES



VOUSNOUSILS

www.vousnousils.fr

Un site d'actualité autour de l'éducation. Un bon moyen d'être « à la page » au sujet des dernières nouvelles, des dossiers, des politiques et des réflexions sur l'éducation. Le suivi quotidien de l'actualité pédagogique, les analyses et les dossiers sont indispensables pour la bonne culture professionnelle des candidats aux concours, mais aussi pour les enseignants en poste.



LE CAFÉ PÉDAGOGIQUE

www.cafepedagogique.net

Un site indépendant d'information en continu et un espace de travail pour les enseignants :
- Toute l'actualité au jour le jour, un magazine pour comprendre les enjeux du monde de l'éducation, des analyses et les informations indispensables pour intégrer les valeurs de l'enseignement.

- Dans l'onglet « les blogs », un espace pour partager et échanger autour de thèmes pédagogiques, travailler à distance avec des collègues ou sa classe ou réaliser un site web.



LE WEB PÉDAGOGIQUE

lewebpedagogique.com

Des « kits pédagogiques », une plateforme pour partager des documents avec ses élèves (www.webpedago.com), des ressources interactives, des chroniques rédigées par des enseignants, publiées quotidiennement, et un abonnement proposé au « Petit journal des profs » : à consulter gratuitement par tous les enseignants.



NEOPROFS

www.neoprofs.org

Ce forum est destiné à tous les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, et plus particulièrement aux plus jeunes qui y trouveront, grâce aux échanges avec leurs collègues, une aide sur tous les thèmes liés à leur métier.



LEA.FR

lea.fr

Lancée par les éditions Nathan, cette plateforme accompagne les enseignants de l'école primaire dans leur métier au quotidien : des ressources, des actualités et un espace collaboratif sont mis à la disposition des 100 000 inscrits. À noter : une rubrique dédiée aux candidats au CRPE et aux stagiaires (onglet « métier d'enseignant »).

HACHETTE ÉDUCTION

www.enseignants.hachette-education.com

Ce site met à disposition des ressources à télécharger gratuitement et des outils numériques à découvrir.



ÊTRE PROF

ÊtreProf propose des ressources sélectionnées et produites par des enseignants, classées en différents onglets : « Gérer ma classe », « Faire progresser les élèves », « Enrichir ma pédagogie », « Gérer les relations au travail »...

LES SITES PAR NIVEAU OU DISCIPLINE

Les sites ou blogs suivants ont, pour la plupart, été créés par des enseignants : ils y mettent à votre disposition des ressources pédagogiques issues de leur pratique.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

- Lutin Bazar : lutinbazar.fr
- Bout de Gomme : boutdegomme.fr
- Mais que fait la maîtresse ? maisquefaitlamaitresse.com

ALLEMAND

- Deutsch für Schulen : lehrende.deutschfurschulen.fr

ANGLAIS

- English for Schools : teachers.englishforschools.fr

ÉDUCATION MUSICALE

- Madame Musique : madamemusique.canalblog.com

ESPAGNOL

- Les Quichotteries de Delphine : profdespagnol.blogspot.com

FRANÇAIS

- WebLettres : www.weblettrés.net

LANGUES ANCIENNES

- Association Arrête ton char ! : www.arretetonchar.fr

MATHÉMATIQUES

- Association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public (APMEP) : www.apmep.fr
- M@ths et tiques : www.maths-et-tiques.fr

SCIENCES PHYSIQUES

- Physikos : physikos.free.fr

SVT

- Association Vive les SVT : www.vivelessvt.com

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ



LE SITE POUR DEVENIR ENSEIGNANT DANS LE PRIVÉ

www.devenirenseignant.org

À ne pas confondre avec le site devenirenseignant.gouv.fr cité p. 21, devenirenseignant.org est une « boîte à outils » pour entrer et évoluer dans l'enseignement catholique. Les candidats au secteur privé trouveront des informations spécifiques sur les carrières, les filières, la réglementation et les métiers selon leur niveau de formation. Les candidats à des suppléances (remplacements) y trouveront les coordonnées de la direction diocésaine de leur région dans la rubrique « Rechercher un établissement ou une structure administrative ».

UNE PLATEFORME POUR PRÉPARER LES CONCOURS

www.afadec.fr

L'association de la formation à distance de l'enseignement catholique (Afadec) propose aux candidats inscrits en master MEEF des ressources de préparation et d'entraînement aux concours, des sessions de travail tutoré en ligne, des concours blancs. Elle accompagne aussi les professeurs stagiaires dans certaines disciplines.

LE PROLONGEMENT DU MAGAZINE

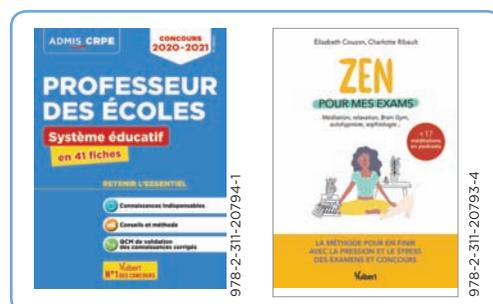
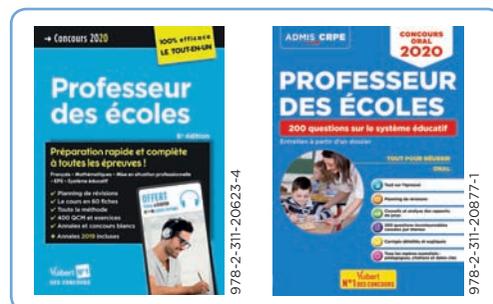
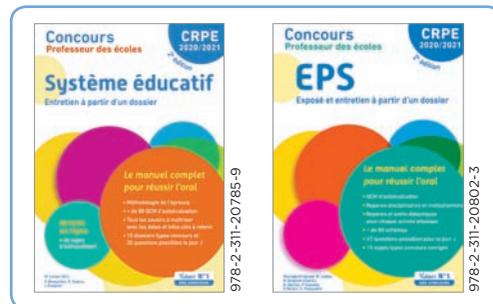


VOCATION ENSEIGNANT

www.vocationenseignant.fr

Le site des candidats aux concours et enseignants stagiaires : actus, grilles indiciaires, conseils pour les concours et la mobilité... À suivre aussi, le fil d'actualité et d'alerte sur Facebook : www.facebook.com/VocationEnseignant/

TOUT POUR RÉUSSIR VOTRE CRPE



À paraître en mai :
Le **BULLET AGENDA** et le **PLANNER**
spécialement conçus
pour vous simplifier la vie !



NOUVEAU
SPÉCIALEMENT CONÇUE
POUR L'ÉDUCATION NATIONALE
RÉFÉRENCÉE PAR VOTRE MINISTÈRE

ANTICIPA

Votre complémentaire Santé & Prévoyance

Choisissez le meilleur pour vous & vos proches !

**OBTENEZ VOTRE TARIF
EN LIGNE EN 3 MIN ⌚**
anticipa.cnp.fr



SOINS COURANTS



DENTAIRE



OPTIQUE



HOSPITALISATION

Avec ANTICIPA

- Vos dépenses de santé sont remboursées
- Votre salaire en cas d'arrêt de travail est maintenu
- L'avenir de vos proches en cas de coup dur est préservé

UN BESOIN, UNE QUESTION ?

Contactez-nous au 01 84 25 04 24* du lundi au vendredi de 9h à 20h

*(coût d'un appel local)

CNP Assurances | Siège social : 4, place Raoul Dautry 75716 Paris cedex 15 | Tél : 01 42 18 88 88
www.cnp.fr | Groupe Caisse des Dépôts | Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré | 341 737 062 RCS Paris | Entreprise régie par le code des assurances

